

Considérant que la Société EUROVIA a été retenue pour la réalisation de travaux de voirie, il lui a été demandé un devis pour les travaux concernant le skate park (terrassement, enrobé, espaces verts...).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société Eurovia pour un montant de 62531,28 € HT soit 75037,53€ TTC.

#### **5) MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Conseil municipal souhaite attendre le vote du budget pour définir les dépenses d'investissement.

#### **6) ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT AVDHAS**

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le Conseil municipal, considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme propose un tel dispositif, décide d'y adhérer.

#### **7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **Travaux électriques Place de la mairie**

Il est demandé de relancer l'entreprise chargée de l'électrification de la Place face à la mairie.

Le devis signé lui a été retourné le 3 juin 2022.

Le Maire,



La Secrétaire de séance,